Transition - Emploi

Descriptif

Définition

La mesure Transition-Emploi est créée pour répondre à un besoin relayé par les ORP. Elle s'adresse à des personnes au bénéfice du RI qui sont adressées par le CSR à l'ORP après une période d'éloignement du marché de l'emploi. Cette mesure a la particularité d'intervenir dès l'inscription à l'ORP, elle doit permettre la transition du suivi social vers le professionnel.

Après une première phase pilote réalisée au printemps 2007 sur la région lausannoise, la mesure est étendue à tous les ORP du canton. Transition-Emploi est une mesure cantonale d'insertion professionnelle organisée sous la forme d'un cours. Elle est octroyée par l'ORP.

Objectifs

L'objectif de cette mesure est d'évaluer la disponibilité des participants et d'initier une dynamique d'insertion professionnelle. Elle vise plus précisément à :

- reprendre progressivement contact avec le monde du travail;
- valider ou invalider la motivation et la disponibilité du participant;
- valider ou invalider une démarche d'insertion professionnelle.

Profil des participants

Bénéficiaire du RI social adressé à l'ORP par le CSR et nouvellement inscrit en tant que demandeur d'emploi à l'ORP.

Dans un deuxième temps, la mesure pourra être proposée à tout bénéficiaire du RI professionnel suivi par l'ORP depuis plus de 12 mois et qui n'a bénéficié d'aucune MMT ou MIP durant cette période.

Caractéristiques de la mesure

Activités: Les participants sont placés dans les postes existants, ils peuvent participer aux formations intégrées y relatives et aux ateliers de recherche d'emploi.

Durée: 4 mois non renouvelables.

Taux: Le taux de participation hebdomadaire est progressif, il est réparti sur la semaine à raison de 50% le 1er mois, 80% le deuxième et 100% les troisième et quatrième.
Pour les personnes qui cherchent une activité à temps partiel, la progression du taux d'activité est proportionnelle. Une présence minimale de 40% est requise, en dessous, une demande exceptionnelle est adressée au SDE.

Organisateurs et structures d'accueil:

- Coopérative Textura (Lausanne)
- Atelier Payerne / Mode d'Emploi
- Cafétéria de Sévelin 36 (Lausanne) / ETSL
- SIC - Service d'intendance et conciergerie (Lausanne) / ETSL
- Solidarités Jouets (Lausanne)/ ETSL
- Textura – Chablais /Textura
- Atelier 36 / ETSL

- Le bénéficiaire RI est orienté automatiquement vers un des organisateurs selon la proximité géographique des programmes.
- Pour les bénéficiaires RI nouvellement orientés à l'ORP, **cette mesure est octroyée par le conseiller ORP dès l'inscription, avant tout autre entretien**.
- Pendant la mesure, il n'y a pas de droits aux vacances autres que les périodes de fermeture de l'institution.
- Non cumulable avec une autre mesure cantonale d'insertion professionnelle.
- Une participation aux frais de repas et de transport est à examiner, au cas par cas, par le **CSR compétent.**
- La participation à Transition-Emploi n'empêche pas l'accès ultérieur à un EI ou à toute autre mesure.

Obligations du participant

Respecter les conditions de participation et mettre tout en œuvre pour atteindre les objectifs fixés d'un commun accord avec l'organisateur du programme.